

Développer les pratiques comportementales agiles pour gagner en performance individuelle et collective

RS7347 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	310, 315
Formacode(s)	32104, 32139
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2028

Certificateur(s)

SKM · SIRET : 88818390200020

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Objectifs de la certification :

La certification vise à reconnaître les compétences des professionnels capables d'accompagner les organisations dans le développement de l'agilité comportementale au sein des équipes et des processus de travail.

L'objectif est de certifier la capacité d'un professionnel à concevoir, déployer et piloter des dispositifs permettant de développer les comportements agiles indispensables à l'adaptation, à la collaboration, à l'innovation et à la performance durable des organisations.

Le titulaire de la certification sera ainsi en mesure de :

- Diagnostiquer les besoins en agilité comportementale d'une organisation.
- Élaborer des plans d'accompagnement adaptés aux enjeux humains et organisationnels.
- Mettre en œuvre des actions concrètes pour développer les comportements agiles (écoute active, coopération, adaptabilité, esprit d'initiative...).
- Mobiliser les parties prenantes et instaurer une dynamique collective de changement.
- Concevoir et animer des dispositifs d'apprentissage expérientiel (ateliers, simulations, mises en situation...).
- Créer des outils de suivi et d'évaluation des évolutions comportementales.
- Encourager et structurer l'intelligence collective, la créativité et l'innovation au sein des équipes.

Contexte de la certification :

Dans un environnement professionnel en constante évolution, les organisations sont confrontées à de nombreux défis : transformation numérique, évolutions sociétales, nouveaux modes de travail, attentes des collaborateurs en matière de sens et de qualité de vie au travail.

Face à ces mutations rapides, le développement des comportements agiles devient un levier stratégique pour garantir la capacité d'adaptation, renforcer la coopération, favoriser l'innovation et améliorer la performance collective.

Les entreprises recherchent de plus en plus des professionnels capables d'accompagner ces transformations humaines et organisationnelles. La maîtrise de l'agilité comportementale constitue ainsi une compétence clé pour les managers, les RH, les consultants et les formateurs.

Cette certification répond donc à un besoin croissant du marché du travail : disposer de profils qualifiés pour accompagner les dynamiques de changement, tout en favorisant des environnements de travail plus collaboratifs, innovants et adaptés aux enjeux actuels et futurs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les besoins organisationnels en réalisant une analyse approfondie des compétences et comportements nécessaires à l'agilité comportementale, en consultant les parties prenantes par le biais d'entretiens, de

questionnaires et d'observations sur le terrain, afin d'identifier les domaines à renforcer pour aligner les objectifs de formation avec les besoins réels de l'organisation et favoriser ainsi l'agilité au sein des équipes.

Élaborer des plans de développement personnalisés en analysant les compétences clés requises et en choisissant des méthodes pédagogiques adaptées telles que des simulations, des jeux de rôle et des études de cas interactives, afin de fournir aux participants des outils et des connaissances pratiques pour intégrer des comportements agiles dans leur quotidien professionnel et ainsi améliorer leur performance individuelle et collective

Impliquer les parties prenantes dans la transformation de la culture organisationnelle en organisant des réunions, des sessions de formation et des ateliers collectifs, en élaborant des plans d'action détaillés pour intégrer les pratiques comportementales agiles dans les processus organisationnels, ce qui permet de renforcer l'adaptabilité et l'efficacité des équipes dans un environnement en constante évolution

Suivre l'évolution des compétences comportementales en mettant en place des mécanismes de suivi post-intervention tels que des séances de suivi, des évaluations régulières et des programmes de mentorat, tout en offrant des ressources complémentaires comme des webinaires et des cours en ligne, afin de garantir la pérennité et le renforcement des comportements agiles au fil du temps et favoriser une amélioration continue des performances professionnelles

Proposer un accompagnement personnalisé et collectif en organisant des séances régulières d'accompagnement individuel et des activités collectives de développement de l'agilité comportementale, en favorisant la communication ouverte et le respect mutuel, afin de renforcer la collaboration et la cohésion d'équipe, et créer ainsi un environnement propice à l'innovation et à la résolution de problèmes

Mettre en place des outils d'évaluation continue en utilisant des questionnaires d'auto-évaluation, des évaluations à 360 degrés et des entretiens de suivi, afin de mesurer les progrès dans l'adoption des comportements agiles, identifier les besoins en formation supplémentaires et ajuster les interventions pour assurer des résultats optimaux dans le développement des compétences comportementales des équipes

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité n'est pas réglementée.

En France, il n'existe pas de texte juridique spécifique qui encadre exclusivement les pratiques comportementales agiles. En revanche, plusieurs références juridiques et réglementaires imposent ou encouragent des pratiques de développement des compétences comportementales (soft skills), de gestion des changements organisationnels, de qualité de vie au travail, et de prévention des risques humains.

Références juridiques liées aux pratiques comportementales agiles

Code du Travail, Article L6321-1 : Obligation pour l'employeur d'adapter les salariés à l'évolution de leur emploi ? développement des compétences comportementales pour mieux s'adapter au changement.

Code du Travail, Articles L4121-1 à L4121-5 : Obligation de prévention des risques psychosociaux (RPS), notamment liés à l'organisation du travail, au stress, au manque de coopération ? développement des comportements agiles favorisant la communication, la gestion des conflits, l'entraide.

Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la QVT, ANI du 19 juin 2013 : Encourage les pratiques de collaboration, d'autonomie, de développement des capacités relationnelles et comportementales.

Loi "Avenir Professionnel", Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 : Renforce l'importance du développement des compétences transversales (soft skills) dont les comportements agiles.

Cadre Européen des compétences, Recommandation UE 2018/C 189/01 : Valorise les compétences clés : communication, créativité, coopération, adaptabilité ? socle des comportements agiles.

ISO 9001 – Management de la qualité, Norme internationale : Préconise le développement des compétences, la responsabilisation des équipes, la communication et l'amélioration continue.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Expérience professionnelle avérée : Minimum 3 ans d'expériences dans un environnement organisationnel, quel que soit le secteur ;
- Occuper (ou avoir occupé) un poste impliquant des interactions en équipe, des responsabilités transversales ou managériales, ou une contribution active à des projets collectifs.

- Motivation personnelle forte pour développer des compétences comportementales (écoute, adaptabilité, collaboration, communication, etc.) ;
- Une capacité de remise en question et de réflexion sur ses propres pratiques et postures professionnelles ;

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

1 - Assiduité complète à la formation

Les participants doivent avoir suivi l'intégralité des sessions de formation programmées.

2 - Atteindre des critères de performance spécifiques

Les participants doivent démontrer un niveau minimum de compétence dans des domaines clés définis par les référentiels de la certification.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

- Deux professionnels du secteur, actuellement en activité et extérieurs à SKM. Ces experts doivent justifier d'une expérience d'au moins deux ans dans le domaine spécifique concerné par la certification. Ils ne doivent en aucun cas avoir été impliqués dans le parcours de formation des candidats ni avoir participé à tout autre aspect du processus menant à la certification.
- Une personne désignée et mandatée par la directrice de SKM. Ce membre est sélectionné par la directrice de SKM, mais ne doit avoir eu aucune implication directe dans le suivi pédagogique ou la formation des candidats. Le Président du jury est choisi parmi les deux professionnels du secteur, en activité et extérieurs à SKM.

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2028
Date de dernière délivrance possible	26/04/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.unic.coach/formation-agilite/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7347/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	2 400 €
Durée	42 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	0
Taux d'achèvement	0 %

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	14 400 €
Coût moyen par dossier	2 400 €
Durée moyenne	51 h
Période	05/2026 – 07/2026
France compétences	63 %
Entreprise	24 %
Reste à charge titulaire	14 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.